

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 décembre 2022

Le mercredi quatorze décembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le neuf décembre deux mil vingt-deux, par voie dématérialisée, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Serge OULHEN, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge NAWROT, Sophie DAL'PAN, Frédérique CONSTANCEAU, Pierre CABOS, Céline MARTY, Joëlle DUVERNEUIL.

Absents excusés : Annie BEYDON (pouvoir à Serge OULHEN), Henriette ROCHE (pouvoir à Coralie JUGE), Frédéric DELRIEUX, Sébastien DUREY (pouvoir à Jean-Marie PANAZOL), Michel TOMAS.

Le Maire annonce la mise en route de l'enregistreur, procède à l'appel des membres présents, donne les pouvoirs et constate que le quorum est atteint ; il ouvre la séance à 18h45.

Puis, il propose Marie BELOMBO comme secrétaire de séance.
Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Marie BELOMBO

Ensuite, le Maire demande si l'assemblée approuve le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal avant de procéder à sa signature.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

POINTS DELIBERANTS

1- TRAVAUX 2023 :

Le Maire donne la parole à Serge OULHEN pour présenter le programme d'économie d'énergie en éclairage des bâtiments publics.

a) Economie d'énergie sur les bâtiments publics : demande de subvention au titre de la DETR 2023

Serge OULHEN rappelle les changements prévus et approuvés par le Conseil municipal d'ampoules néon par des leds. Il explique que ces nouvelles ampoules apporteront une puissance d'éclairage de 9.27 kw contre 27 kw pour une surface éclairée de 2 091 m². La puissance étant divisée pratiquement par 3, la consommation électrique sera fortement diminuée et donc la facture... c'est l'entreprise JME qui a fait toute l'étude et fera les travaux. Le coût s'élève à 20 000 € HT ; une aide de la DETR à hauteur de 40 % peut être demandée laissant 12 000 € à la charge de la commune.

Il donne quelques chiffres de ce programme repris dans les tableaux qui suivent :

Bâtiment	éclairage néon (en watt)	éclairage led (en watt)	surface en m ²
Mairie	6 550	1 950	188
Maternelle	3 490	860	347
GS + CP	3 175	975	364
Ecole élémentaire	4 915	1 320	384
Salle des fêtes	4 360	1 970	468
Associations	1 800	1 000	160
Espace Joël Jeannot	2 740	1 180	180
TOTAL	27 030	9 255	2 091
	27 kw	9,25 kw	

COMMUNE DE CHÂTEAU L'EVEQUE			
ECONOMIE D'ENERGIE SUR LES BATIMENTS PUBLICS			
PLAN DE FINANCEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
		MAIRIE	2 750,00 €
DETR (40% SUR TRAVAUX)	8 000,00 €	GROUPE MATERNELLE	3 637,00 €
		CLASSE CP-CE1	1 294,00 €
Total subventions	8 000,00 €	GROUPE PRIMAIRE	5 269,00 €
		RESTAURANT SCOLAIRE	2 690,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	12 000,00 €	SALLE DES FETES (Eugène Le Roy)	2 935,00 €
		SALLES DES ASSOCIATIONS	1 425,00 €
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL opération HT	20 000,00 €
TVA 20%	4 000,00 €	TVA 20%	4 000,00 €
TOTAL TTC	24 000,00 €	TOTAL TTC	24 000,00 €

Le Maire ajoute qu'un 'fonds vert' a été ouvert par l'Etat pour aider les communes dans leurs actions d'économie d'énergie sur les bâtiments publics.

Joëlle DUVERNEUIL demande où se situe l'accueil périscolaire de l'espace Joël Jeannot dans cette présentation et Serge OULHEN lui rappelle que cela a été fait lors des travaux de rénovation de ce lieu tout comme les salles La Boétie, Jenny Sacerdote et la bibliothèque dans le bourg mais aussi la nouvelle classe. Les échanges ont commencé depuis 2016.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la demande de subvention auprès des services de la Préfecture, au titre de la DETR, pour cette opération

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Avenant travaux du cimetière

Le Maire indique qu'il faut voter un avenant et donne la parole à Franck MERY.

Celui-ci annonce que le montant initial des travaux s'élevait à 174 038.59 € HT.

Se sont ajoutés pour 3 080 € HT :

- des travaux de génie civil pour l'effacement des réseaux France télécom,
 - la pose de potelets pour empêcher le stationnement des camions,
 - des marquages au sol supplémentaires pour piétons pour l'accès à l'entrée du cimetière,
 - un revêtement de sol sur le trottoir en prolongement du cimetière de la Maison st Vincent,
 - la pose d'un portail de service sur la clôture du terrain au-dessus pour y accéder pour son entretien,
- qui portent ainsi le montant du marché à 177 118.59 € Ht soit + 1.77% ; il précise que tout a été demandé par besoin et non par envie.

Le Maire est content du résultat et demande que soit accepté l'avenant de 3 080 € HT.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2- MARCHE D'ASSURANCES : CHOIX DU PRESTATAIRE :

Le Maire informe l'assemblée de l'échéance proche des contrats d'assurance. Il présente un comparatif entre la souscription 2022 et les propositions faites pour 2023 en précisant qu'en 2022, l'assurance statutaire a remboursé 67 129 € sur les absences des salariés, charges patronales comprises :

MARCHE ASSURANCES		
ASSURANCES PAR LOT	ANCIENS CONTRATS	NOUVEAUX CONTRATS
1-DOMMAGES AUX BIENS	SMACL : 4078,92 €	SMACL : 6752,73 €
2-RESPONSABILITE CIVILE	SMACL : 2126,94 €	SMACL: 1386,47 €
3-VEHICULES	GROUPAMA : 2924,46 €	SMACL : 3832,47 €
4-PROTECTION JURIDIQUE	SMACL : 693,17 €	2C COURTAGE : 469,48 €
5-PROTECTION FONCTIONNELLE	SMACL : 130,02 €	SMACL : 131,91 €
6-PERSONNEL COMMUNAL (STATUTAIRE)	SMACL : 32374,23 €	GRAS SAVOYE : 33352,23 €
TOTAUX	42 327,74 €	45 925,29 €

Le Maire précise que Groupama n'a pas répondu à l'appel ; il y a eu peu de réponses parmi lesquelles la SMACL qui a transmis une proposition comprenant une protection pour les élus dans leurs missions (déplacements pour réunions tant à l'extérieur que sur la commune).

Il ajoute que les négociations ont été faites par le bureau d'études du Gd Px qui souscrit auprès des mêmes assureurs.

Ces contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2023.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- DOSSIERS BUDGETAIRES :

a) Budget lotissement 2022 : décision modificative

Le Maire demande à Marie BELOMBO de présenter ce sujet et à l'aide du tableau suivant, elle rappelle l'historique du budget du lotissement :

Feuille1

Résultat du lotissement.			
- 2018 / versement du lotissement à la Cne :			340 791,35 €
- 2021 / versement de la Commune au lotissement :			-204 892,27 €
Résultat acquis à la commune au 31/12/2021 :			135 899,08 €
Résultat 2022			
Résultat de fonctionnement au 31/12/2022 :			
Déstockage :	54 668,24 €	* Ventes de lots :	82 454,83 €
Arrondis de TVA	0,23 €	* Stokage :	249,17 €
Déficit de fonctionnement :	72 530,93 €	* Subv. Cne :	44 495,40 €
		*	
Total :	127 199,40 €	*	127 199,40 €
Résultat d'investissement au 31/12/2022 :			
Stockage :	249,17 €	* Déstockage :	54 668,24 €
Remb. Avance (1) :	54 419,07 €	*	
		*	
Total :	54 668,24 €	*	54 668,24 €
(1) cette somme est versée à la Cne.			
Résultat global du lotissement pour la Cne :			
Résultat au 31/12/2021 :			135 899,08 €
Résultat fonctionnement :			-44 495,40 €
Résultat d'investissement :			54 419,07 €
Résultat global :			145 822,75 €

LOTISSEMENT 2022

SECTION	ARTICLES	BESOINS	BUDGET VOTE EN 2022	DECISION MODIFICATIVE	TOTAL GENERAL BUDGET 2022
Fonctionnement	002	72 530,93 €	72 530,93 €		72 530,93 €
DEPENSES	605		3 000,00 €	- 3 000,00 €	
	6588	1,00 €		1,00 €	1,00 €
	71355-042	54 668,68 €	32 685,68 €	21 983,00 €	54 668,68 €
TOTAL		127 200,61 €	108 216,61 €	18 984,00 €	127 200,61 €
	7015	82 455,00 €	52 735,00 €	29 720,00 €	82 455,00 €
RECETTES	71355-042	249,17 €	249,16 €	0,01 €	249,17 €
	774	44 496,44 €	55 232,45 €	- 10 736,01 €	44 496,44 €
TOTAL		127 200,61 €	108 216,61 €	18 984,00 €	127 200,61 €

SECTION	ARTICLES	BESOINS	BUDGET VOTE EN 2022	DECISION MODIFICATIVE	TOTAL GENERAL BUDGET 2022
Investissement	1687	54 419,51 €	32 436,52 €	21 982,99 €	54 419,51 €
DEPENSES	3555-040	249,17 €	249,16 €	0,01 €	249,17 €
TOTAL		54 668,68 €	32 685,68 €	21 983,00 €	54 668,68 €
Recettes	3555-040	54 668,68 €	32 685,68 €	21 983,00 €	54 668,68 €
TOTAL		54 668,68 €	32 685,68 €	21 983,00 €	54 668,68 €

Il en ressort que si les deux derniers lots sont vendus avant le 31 décembre 2022, la somme de 200 491.43 € environ sera reversée sur le budget de la commune sinon elle ne sera perçue que sur le budget 2024 et soldera ainsi le budget du lotissement.

Joëlle DUVERNEUIL demande si les compromis sont signés et le Maire lui répond que toutes les informations sont communiquées au notaire et qu'il est dans l'attente de la rédaction de l'acte authentique portant la vente sans compromis préalable. ²

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Autorisation du Conseil municipal relative au règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Maire rappelle que, comme chaque année, le Conseil municipal doit autoriser le paiement des dépenses engagées d'investissement avant le vote du budget.

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code des collectivités, il propose de voter le paiement de ces dépenses à hauteur de 25 % du montant net de celles de l'année précédente (1 417 404.23 € - 313 348.86 € (capital emprunté) = 1 104 055.37 €).

Ces dépenses concernent le syndicat d'électrification au chapitre 20, l'achat de terrains et d'équipements au chapitre 21 et des travaux au chapitre 23 pour une somme totale de 276 013.84 € (1 104 055.37 € x 25%).

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

c) Révision du tarif du marché

Claire GIRY-LATERRIERE explique que le tarif du marché communal n'a pas été modifié (3 € l'emplacement) depuis juin 2014. Dans un souci d'équité entre les commerçants qui utilisent l'eau et/ou de l'électricité ou pas, ceux qui déplacent leur petit équipement pour faciliter l'installation d'autres plus imposants (la petite table du vendeur de miel qui se déplace pour un étal moins facile à caser), il serait bon de réviser le prix et sa méthode de calcul.

Elle a fait une étude des pratiques des communes voisines et propose la méthode suivante avec effet au 1^{er} janvier 2023 :

un forfait abonnement, payable par trimestre, pour 40 présences minimum par an sans eau ni électricité :

- table de moins de 2 m = 80 €/an
- table de 2 à 4 m = 100 €/an
- table de plus de 4 m = 120 €/an

un forfait abonnement pour tables, cuisson, camion frigo avec eau et électricité = 180 €/an

un tarif spécial food truck pour emplacement avec électricité = 5.00 €/jour

un forfait pour présence occasionnelle et pour les saisonniers = 4.00 €/jour

Claire GIRY-LATERRIERE explique que les food trucks ne sont pas réguliers dans leur présence, d'où un tarif particulier pour eux et que la gratuité de deux mois pour essai est supprimée car, toujours dans ce souci d'équité, les saisonniers ne venant que deux mois par an, ils ne paient jamais.... Le règlement du marché doit être modifié en ce sens.

La commission des marchés, composée des membres de la commission culture et des représentants des commerçants du marché municipal, se réunira en janvier pour présentation et validation de ces nouvelles dispositions.

Frédérique CONSTANCEAU demande comment cela se passera pour ceux qui ne viennent qu'une fois dans le mois et Claire GIRY-LATERRIERE lui répond qu'un tableau de présence sera tenu et que le règlement prévoit la gratuité pour les associations de la commune.

Le Maire rappelle que l'augmentation pour les commerçants n'est pas importante au regard de leur facture actuelle ; il y en a même pour qui ce sera moins cher. Il remercie Claire pour son travail.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- SAUR : CONVENTION POUR DEFENSE INCENDIE

Franck MERY dénombre 19 bornes incendie et 10 puisards sur la commune qu'il faut entretenir. Le coût de l'entretien s'élève à 1 425 € HT pour les bornes incendie et 530 € HT pour les puisards soit 1 955 € HT par an.

La SAUR propose une nouvelle convention d'entretien pour un montant annuel de 2 346 € TTC pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2025 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

5- DELIBERATION DE PRINCIPE

Le Maire explique que la commune a été sollicitée pour l'implantation d'une gendarmerie fixe mais que rien n'est acté et confirmé, tout ceci reste du conditionnel !

La commune est ciblée du fait de la volonté de sécuriser l'entrée Nord de l'agglomération et l'accès aux directions Angoulême et Limoges via le rond-point du Périgord blanc, point stratégique. Si cela se réalise, ce sera accompli d'ici 3 ans mais un dossier complet doit être présenté au 15 février 2023.

En fait, l'attractivité de notre commune vient aussi de tous les projets de la municipalité :

- le développement de la zone économique et commerciale (carrefour city, bar-restaurant...) près de l'espace santé,
- l'aménagement de la plaine des jeux,
- la réalisation de toute la partie mobilité :
 - deux arrêts supplémentaires en gare SNCF depuis lundi,
 - les bus pour les trajets Px-Angoulême aller-retour et Px-Nontron aller-retour, constituent un bon complément de liaison avec ceux de Périgueux,
 - la voie douce qui rallie Chancelade.

- la position géographique stratégique puisque les trajets d'intervention dans les alentours sont trop longs du fait que Château l'Evêque, tout comme Champcevinel et les alentours d'ailleurs, dépend de la gendarmerie Vergt.

Le projet comprend 13 logements voir 14 + l'espace gendarmerie. A tous nos atouts, s'ajoute celui de la qualité de vie pour le confort des familles des agents.

Le Maire indique qu'il a contacté une propriétaire d'un terrain qui conviendrait parfaitement ; cette personne a donné un premier accord de vente pour ce projet préférant y voir une gendarmerie plutôt qu'une multitude de logements.

Il est demandé au Conseil municipal de donner un accord de principe pour l'implantation future d'une gendarmerie fixe sur la commune.

Joëlle DUVERNEUIL demande quel est l'engagement de la commune et le Maire lui répond que cela s'arrête à la fourniture d'un terrain. Il précise que tout sera soumis à l'approbation du Conseil municipal et qu'il est hors de question d'engager les finances de la commune à l'excès.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

6- DEVELOPPEMENT DU ROND POINT

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il a rencontré l'investisseur et l'architecte pour l'aménagement de la zone économique et commerciale. Ce dernier travaille sur ce projet et le premier viendra le présenter au Conseil municipal en janvier ou février.

7- REPAS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire rappelle que le repas offert au personnel communal est prévu pour vendredi soir et que tout est quasiment en place ; cela fait deux ans que rien n'a été fait avec le personnel et il exprime sa satisfaction de passer un moment avec les agents. Marie BELOMBO fait remarquer que c'est le premier repas du mandat de M. MARTY et qu'il y a forcément des membres du personnel qui ne connaissent pas certains élus.

Il se félicite de pouvoir les réunir ; il y aura aussi la première fois des vœux qu'il attend avec impatience pour aller à la rencontre de sa population...

8- QUESTIONS DIVERSES

a) Un document de travail sur la mission du SMD3 a été transmis aux membres du Conseil municipal. Un agent de cet organisme pourra venir si besoin d'information ou explication complémentaire.

b) Le Maire indique qu'au compte rendu des subventions accordées par la Région lors du dernier Conseil communautaire, le projet du pumtrack avec parcours santé a été rejeté. A l'aide d'un tableau présenté sur l'écran, il commente les projets qui ont obtenu gain de cause contre ceux qui ont été repoussés malgré les protestations du Président du Gd Px.

c) Le Maire rappelle que dimanche se déroulera le marché de Noël où il espère voir du monde ; Claire GIRY-LATERRIERE demande l'achat de deux barnums de plus pour mettre les exposants à l'abri. Elle énumère les nombreux artisans qui viennent exposer et vendre...

Avant de clôturer la réunion, le Maire présente la carte qui sera envoyée pour les vœux de la nouvelle année.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 19h50.